



Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**

1^{er} Slalom d'Ile de France-Angerville

CIRCUIT Karting à Angerville

SAMEDI 19 JUIN 2021

REGLEMENT PARTICULIER

	Visa n°.....5.....
	Date: 13/04/21

Handwritten signature



LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE ILE DE FRANCE

REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS 2021

REGLEMENT PARTICULIER SLALOM

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE **ASA MELUN**
Organise le SLALOM d'ILE de France-ANGERVILLE, le Samedi **19 Juin 2021**

Un slalom dénommé **1^{er} Slalom d'Ile de France-Angerville**
Cette épreuve compte pour la **Coupe de France des Slaloms 2021**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Ile de France sous le permis d'organisation FFSA numéro 5 en date du 13/04/21

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 P. OFFICIELS

Fonction	Nom	Licence N°	Code ASA
Président du collège des commissaires sportifs	PHILIPPE DREAU	8912	0420
Commissaires sportifs	FABRICE OUDART	8912	0325
	CLAUDE LALLEMODE	89257	1429
Directeur de course	JOEL JUGNIOT	6813	1412
Directeur de course adjoint	THIERRY MOREL	4906	1442
Commissaires techniques	MARC CHARBONNEAU	47435	0322
	MICHEL SALTZMANN	17471	0307
Chargés des relations avec les concurrents (C)	GILLES GREUET	2653	1429
	PHILIPPE LALANCE	8432	1412
	DANIEL PENICHOT	14887	1438
Chronométrateurs	RAPHAËL VOISIN	211834	1308
Médecin Responsable	SYLVAIN GODCHAUX	204570	1412

1.2 P. HORAIRES

Clôture des engagements le 14 juin 2021 à Minuit

Publication de la liste des engagés le 17 juin 2021

Vérifications administratives : Vendredi 18 Juin de 16h à 19h et le samedi 19 Juin de 07h à 08h
Lieu : PC Course dans le bâtiment existant sur le circuit.

Vérifications techniques : Vendredi 18 Juin de 16h30 à 19h30 et le samedi 19 Juin de 07h30 à 8h30

Lieu : Sur le parc concurrents

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le Samedi 19 Juin à 07h30

Lieu : Local du collège

Briefing des pilotes par écrit remis aux vérifications administratives

Essais libres le Samedi 19 Juin de 8h30 à 9h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Samedi 19 Juin à 09h40

Essais chronométrés le Samedi 19 Juin de 9h45 à 11h00 sauf incident

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Samedi 19 Juin à 11h10

Course :

- 1^{ère} manche à partir de 11h15
- 2^{ème} manche à partir de 13h45
- 3^{ème} manche : 15 minutes après la fin de la deuxième manche
- 4^{ème} manche : 15 minutes après la fin de la troisième manche

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le Samedi 19 Juin à l'issue de la 4^{ème} manche

Lieu : Panneau d'affichage parc des concurrents

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)

Lieu : Parc des concurrents

1.3 P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : Centre contrôle technique ACT
Route de Méreville
91670 ANGERVILLE TÉL : 0164951236

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture des vérifications, soit à 8h30 le 19 Juin.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement sur le site partenaire :

<http://www.engagements.rallygt.fr>

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le **lundi 14 Juin 2021**

Les frais de participation sont fixés à 200€, réduits à **100€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

En cas d'engagement simultané au 2^{ème} Slalom d'Ile de France-Angerville du 20 Juin 2021, le montant du second engagement sera réduit de **20€**.

Les licenciés (hors TPRS) de l'ASA MELUN bénéficient d'un montant d'engagement fixe à **80€**.

Les engagements seront définitivement validés dès réception des frais de participation.

Pour les titres de participation (licence à la journée), tous les concurrents devront impérativement être munis le jour de l'épreuve, d'un certificat médical précisant la non contre-indication à pratiquer le sport automobile.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 120 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir (limité à 2 litres de cylindrée).

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle
- Sera communiqué par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom d'Île de France-Angerville se déroulera sur le **circuit de Karting Anthoine Hubert d'Angerville - Route de Méreville 91670 Angerville**

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Ligne de départ sur la piste (voir tracé en annexe)

Arrivée : Ligne d'arrivée sur la piste (voir tracé en annexe)

Longueur du parcours 2000 mètres. **Dessin du parcours en annexe.**

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parking concurrents est situé derrière le circuit avec des emplacements délimités par concurrent.

Le parking concurrents sera accessible à partir de 14h00, le vendredi 18 Juin 2021.

Les plateaux devront être stationnés à un emplacement prévu à cet effet.

Un seul véhicule d'assistance sera autorisé par concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course, au PC course
- pendant les vérifications, au PC Course
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au PC Course

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu : PC Course à 07h00.

Téléphone permanence n° 07 64 09 97 23

Centre de secours le plus proche : Centre de Secours d'Etampes

Lieu : Avenue Charles de Gaulle 91150 Etampes Téléphone n° 01 60 80 76 76

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 secondes
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés le samedi 19 Juin 2021 à l'issue de la 4^{ème} manche, lieu : P C Course et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2 P. PRIX

Il n'y aura pas de remise des prix. (Cause Covid-19)

10.3 P. COUPES

Il n'y aura pas de remise de coupes. (Cause Covid-19)

TRACE DU PARCOURS

Slalom d'Ile de France-Angerville

